



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Début de la réunion : 18H30

Les adhérents du CIL La Garonne sis - Mairie Annexe - 83220 Le Pradet se réunissent ce jour, jeudi 16 décembre 2021 à 18H30, dans une salle du restaurant Samana au Pradet, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du bureau de l'association.

Après enregistrement des cotisations, le Président Jean-Bernard PERRIGAULT ouvre la séance en rappelant que le CIL n'a pas tenu d'assemblée générale depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire.

Il remercie les adhérents présents (44 et 9 représentés) ainsi que les représentants de la municipalité au nombre de 3 (JF.PLANES, C.GINER et le maire H.STASSINOS qui arrivera un peu plus tard).

Il salue aussi les présidents des autres CIL présents en rappelant que les actions menées dans un CIL peuvent impacter ou servir d'exemple pour les autres CIL.

Il indique à l'assemblée que cette année (les circonstances sanitaires n'ayant pas permis cette élection en 2020) il est prévu une élection des administrateurs de l'association qui sont actuellement au nombre de 13.

Jean-Bernard PERRIGAULT passe la parole à Michel FORTUNA, administrateur de l'association, pour lecture du rapport d'activité, le secrétaire Laurent BAILLOUX excusé n'étant pas présent pour raison sanitaire.

Michel FORTUNA prend donc la parole pour informer les adhérents présents du rapport d'activités de l'association.

Il commence par rappeler les conditions de fonctionnement du CIL, perturbées par la crise sanitaire au cours des deux dernières années, et il évoque le site de l'association qui n'a pas été alimenté à cause de ces circonstances. Il poursuit en indiquant que les adhérents seront amenés à renouveler leur Conseil d'Administration au cours de cette assemblée.

Jean-Bernard PERRIGAULT reprend la parole pour signaler que, malgré les circonstances, le CIL a maintenu le contact avec la municipalité et il évoque les sujets qui ont fait l'objet de ses préoccupations :

- Le projet de plantation d'arbres pour lequel le CIL a été sollicité,
- Le projet de piste cyclable entre le centre du Pradet et les Oursinières,
- La ligne de bus 91 et d'une manière plus générale la problématique du transport en commun.

Il poursuit en rappelant le contact avec le CUT du Pradet (Comité des Usagers du Transport du Pradet), dont le CIL est membre. Il souligne également que les contacts ont été maintenus avec la Police Municipale sur les sujets de son ressort.

Jean-Bernard PERRIGAULT évoque ensuite des projets de transport en commun, pour lesquels Le Pradet n'est pas directement impacté :

- Le projet du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) entre La Seyne et La Garde avec la mise en place d'une concertation publique (avec réunion publique à Toulon le 21-12-2021 ou à La Garde le 11-01-2022),
- Le projet de RER entre Saint Cyr et Carnoules avec une nouvelle gare/halte SNCF à Sainte Musse,

Il souligne également que le CIL est adhérent de l'association MART (Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon) qui a vocation de s'intéresser à l'ensemble des problématiques concernant la protection de l'environnement sur la rade de Toulon.

Enfin Jean-Bernard PERRIGAULT rappelle que l'assemblée générale de ce soir a pour but essentiel, outre les dispositions statutaires de l'association, d'échanger avec les élus de la municipalité sur les différents thèmes concernant le site de la Garonne, et il passe la parole à Michel FORTUNA pour la suite du rapport d'activités.

Ce dernier rappelle les objectifs de l'association, forte d'une quarantaine de membres, qui a vocation à recueillir les préoccupations de ses adhérents et à favoriser les échanges avec la municipalité, et il affirme que leur adhésion est indispensable au maintien des activités du CIL.

Le rapport d'activités est ensuite soumis au vote de l'assemblée et il est adopté à l'unanimité.

En raison de l'absence du trésorier Stéphane GUASTAVINO excusé, Gilberte MANDON, trésorière adjointe, présente ensuite les rapports financiers des années 2020 et 2021, ainsi que les budgets prévisionnels 2021 et 2022, le rapport financier 2020 n'ayant pu être présenté auparavant en raison de la crise sanitaire.

Ces rapports financiers 2020 et 2021 sont soumis au vote de l'assemblée et ils sont adoptés à l'unanimité. Le budget prévisionnel 2022 est également soumis au vote de l'assemblée et il est adopté à l'unanimité.

Michel FORTUNA indique ensuite à l'assemblée que le Conseil d'Administration de l'association propose de maintenir la cotisation annuelle des membres au montant de 10 euros pour l'année 2022 en cours et pour l'année prochaine. Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée et elle est acceptée à l'unanimité.

Jean-Bernard PERRIGAULT reprend la parole pour procéder à l'élection statutaire du Conseil d'Administration (CA) de l'association et il rappelle que le CA actuel est composé de 13 membres représentant les 5 secteurs du quartier de la Garonne (Traversier, Bord de Mer, Collet du Pastre, Collet Redon et Colle Noire), avec un maximum statutaire de 20 membres. Tous les administrateurs actuels ont fait acte de candidature pour cette élection, et aucune autre candidature n'a été reçue à ce jour. Il fait appel aux adhérents pour susciter d'autres candidatures éventuelles, même après cette élection.

Un candidat s'est fait connaître à l'ouverture de cette AG. Conformément à nos statuts, cette candidature ne peut être soumise au vote de ce jour et elle sera examinée au cours d'un prochain CA. Dans le cadre d'une cooptation, la prochaine AG sera amenée à ratifier, ou non, cette cooptation.

Il est rappelé que le mandat est de 2 ans, et que la prochaine élection aura normalement lieu au cours de l'AG de 12-2023.

La candidature des 13 membres actuels du CA est soumise au vote de l'assemblée et elle est acceptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Les membres élus du Conseil d'Administration du CIL La Garonne sont donc les suivants : Laurent BAILLOUX, Jacques BEVANCON, Andrée BOTTERO, Jacques DONATI, Michel FORTUNA, Gérard GHIBAUDO-MONFORT, Stéphane GUASTAVINO, Serge HERVIOU, Christian LEROZIER, Gilberte MANDON, Monique NEGREL, Jean-Bernard PERRIGAULT, et Gilles SCIANDRA.

Jean-Bernard PERRIGAULT propose ensuite à l'assemblée d'évoquer avec les représentants de la municipalité les sujets de leurs préoccupations et notamment les points suivants :

- Le rapport avec la métropole,
- La piste cyclable entre le centre-ville et les Oursinières
- Le PLU,
- La problématique du transport en commun pour la Garonne,
- La plantation d'arbres envisagée par la municipalité.

Sur la question relative à la Métropole, M.STASSINOS répond en signalant qu'il s'agit d'un très bon outil si l'on sait s'en servir et il cite les différents projets, en dehors du champ d'activité du quartier de La Garonne, que la Métropole va mener :

- Requalification du quartier et du port des Oursinières d'un budget de 6 millions d'euros,
- Requalification de la voirie et piste cyclable entre le centre-ville du Pradet et les Oursinières,
- Parking en silo de 250 places au début de la piste cyclable,
- Ressourcerie à la Diligence.

Gilberte MANDON pose 3 questions aux représentants de la municipalité :

- L'entretien des plages de la Garonne laisse à désirer,
- La desserte en bus de La Garonne est insuffisante,
- Le pluvial du Collet du Pastre n'a pas fait l'objet de travaux, malgré des propositions du CIL.

M.STASSINOS répond que l'entretien des plages est du ressort de TPM, mais qu'il lui semble correct et il développe le cas des posidonies qui se déposent sur les plages et qui font l'objet d'un traitement approprié. Concernant la desserte en bus de La Garonne, il signale un projet à l'étude sur la base d'une desserte du même type qu'Allo-bus. En ce qui concerne le pluvial du Collet du Pastre, il indique qu'il s'agit d'un lotissement dont les promoteurs n'avaient pas prévu la réalisation et que ce n'est pas le seul lotissement au Pradet dans cette situation. Il rappelle que la municipalité a fait réaliser une étude hydraulique sur les bassins versants de la Colle Noire.

Pierre KARBOWNIK interpelle M. STASSINOS en lui signalant que le CIL avait soulevé ce problème depuis plusieurs années et cette étude n'a pas été suivie de travaux effectifs sur ce secteur.

Sur question d'un adhérent relative à la présence de la poubelle du restaurant L'Essentiel sur le trottoir, M.STASSINOS répond en affirmant que cette poubelle sera supprimée dans le cadre de la requalification de la voirie entre le centre-ville du Pradet et La Garonne qui devrait démarrer au printemps 2022. Il poursuit en indiquant que la requalification de la voirie, qui comportera également une piste cyclable, va s'étendre jusqu'aux Oursinières en 2 phases (phase 1 du centre-ville à La Garonne et phase 2, en étude, de La Garonne aux Oursinières).

Michel FORTUNA demande ensuite s'il est possible de visualiser ce projet sur plan et à quel moment il y aura une communication de la Mairie. M.STASSINOS propose une réunion sur ce projet.

Sur le projet de plantation d'arbres évoqué par Jean-Bernard PERRIGAULT, M.GINER l' élu en charge du dossier signale que notamment 16 arbres seront plantés sur le parking du Traversier (Paulownia et Catalpa) et que le choix des espèces a été fait par des professionnels de la région. Sur question, il poursuit en indiquant qu'il n'y aura pas d'arbre planté sur le parking de La Garonne.

Vincent MIGNARD signale aux représentants de la municipalité qu'il a l'intention de présenter un projet de revitalisation sous-marine de la faune et de la flore sur le secteur de La Garonne, afin de favoriser un repeuplement de cette zone de la rade.

M.STASSINOS répond qu'il s'agit d'un domaine délicat qui est sujet à controverse sachant qu'il pourrait conduire à limiter certaines libertés. Une réflexion est engagée par la municipalité sur un projet de nurserie dans le port et sur les zones d'exclusion de pêche. Mais ce dernier point pose la question du contrôle de ces zones d'exclusion.

Gilberte MANDON propose à l'assemblée d'inviter Vincent MIGNARD à une prochaine réunion du Conseil d'Administration du CIL La Garonne pour discuter de son projet. Cette position reçoit un avis favorable de l'assemblée.

Jean-Bernard PERRIGAULT questionne ensuite les représentants de la municipalité sur les projets immobiliers sur le secteur de La Garonne. M.STASSINOS répond en disant que d'une part la commune est fortement impactée par la loi SRU concernant le déficit en logements sociaux et que d'autre la loi Littoral devraient à terme pratiquement interdire la construction d'immeubles collectifs, voire même empêcher toute construction sur le secteur de La Garonne, car il s'agit d'un secteur qui peut être considéré comme hors agglomération.

Sur question d'un adhérent relative au projet de voirie sur le chemin du Traversier, M.STASSINOS confirme le projet pour permettre un déplacement doux et installer l'assainissement collectif et indique que la commune a acheté des parcelles pour réaliser ce projet. Un certain nombre de propriétaires qui ont reçu un courrier n'ont pas répondu. M.STASSINOS propose de les recevoir en groupe pour leur expliquer le projet. Suit une discussion sur les difficultés de circulation sur le chemin du Traversier et le bord de mer.

Sur la question d'un adhérent relative à la mauvaise réception des signaux téléphoniques dans certaines zones du secteur de La Garonne, M.STASSINOS souligne qu'il convient de s'adresser directement aux opérateurs téléphoniques pour faire remonter ces informations.

Vers 20h15, après avoir remercié le restaurant Samana pour son accueil et plus personne ne demandant la parole, Jean-Bernard PERRIGAULT clôt la réunion et invite tous les participants à un verre de l'amitié offert par l'association.

Jean-Bernard PERRIGAULT
Président du CIL La Garonne